

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 8 septembre 2014

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 8 septembre 2014 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 25.

Sont présents: Madame Mireille Brûlé
 Messieurs Yannick Trépanier
 Yvon Martel
 Claude Bourassa
 Denis Bergeron
 Marcel Larochelle

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

160-2014 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

161-2014 Adoption du procès-verbal du lundi 4 août 2014.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Denis Bergeron que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 août 2014 soit accepté tel que présenté.

162-2014 Les Comptes.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yannick Trépanier que les comptes soient acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

163-2014 Avis de motion pour l'adoption du règlement de contrôle intérimaire relatif à la mise à jour des règlements d'urbanisme (RCI) numéro 335-2014.
Le conseiller Marcel Larochelle donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 335-2014 pour l'adoption du règlement de contrôle intérimaire relatif à la mise à jour des règlements d'urbanisme (RCI).

164-2014 Signature entente Croix-Rouge.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise Monsieur Louis Hébert, maire, et Monsieur Jocelyn Jutras, directeur-général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente de service avec la Croix-Rouge.

165-2014 Demande de dérogation mineure pour la propriété du 3202, route 161, pour l'agrandissement par la hauteur d'un garage plus haut que la norme.

ATTENDU QUE Madame Johanne Vigneault est propriétaire du 3 202, route 161, lots 453-P., 453-1 et 453-2 du Canton de Bulstrode, zone 6A;

ATTENDU QUE la propriétaire a vérifié, avant le début de la rénovation de son garage, si les travaux qu'elle envisageait, soit refaire la toiture pour son garage, devaient faire l'objet d'une demande de permis;

ATTENDU QUE la réglementation autorise la réfection de la toiture sans permis puisque c'est considéré comme de l'entretien, tant que ça ne modifie pas la structure ou le type de revêtement;

165-2014

Demande de dérogation mineure pour la propriété du 3202, route 161, pour l'agrandissement par la hauteur d'un garage plus haut que la norme. (suite)

ATTENDU QUE Madame Vigneault a débuté ses travaux durant les vacances et s'est vite rendu compte que des travaux majeurs devront être réalisés puisqu'une bonne partie de la structure était pourrie;

ATTENDU QUE Madame Vigneault a continué les travaux afin de stabiliser son garage en attendant que le bureau municipal soit ouvert;

ATTENDU QUE Madame Vigneault souhaite augmenter la hauteur de son garage à 3,66 mètres (12') pour y entreposer sa machinerie, le garage étant à 3,05 mètres (10') avant le début des travaux, la réglementation permettant une hauteur maximale de 2,44 mètres (8');

ATTENDU QUE le garage est situé dans un îlot déstructuré à usage résidentiel et ne peut être considéré comme étant un garage agricole;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé préalablement, dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme, une hauteur de 3,66 mètres (12') pour les garages en zone agricole;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de Madame Johanne Vigneault pour l'agrandissement par la hauteur de son garage à 3,66 mètres (12'). Le Conseil autorise la demande pour les raisons précitées.

166-2014

Utilisation de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Eulalie.

ATTENDU QUE suite à la réception d'une lettre de la Municipalité de Sainte-Eulalie nous informant des tarifs pour l'utilisation de l'eau potable par la municipalité dans les cas d'incendies étant donné qu'elle est membre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode (RISIB);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil accepte la proposition de la Municipalité de Sainte-Eulalie concernant une tarification minimale au coût de 1,42 \$ m³ d'eau potable pour l'année 2014 dans le cadre des activités de la RISIB pour lutter contre les incendies sur notre territoire. La municipalité de Saint-Valère révisera son accord annuellement selon les propositions de tarification faites par la Municipalité de Sainte-Eulalie.

167-2014

Demande de nettoyage de fossé du 154, rue du Frêne.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil met à l'étude la demande de nettoyage des fossés entourant la propriété du 154, rue du Frêne, afin que le Comité de voirie se déplace sur le terrain pour évaluer l'utilité du nettoyage.

- 168-2014 Demande du Moto-Club Bois-Francis pour traverser de rangs.
- ATTENDU QUE** le Conseil a reçu une demande en date du 2 septembre 2014 du Moto-Club des Bois-Francis inc. afin d'obtenir l'autorisation pour plusieurs routes et rangs ainsi que pour l'installation de pancartes;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil donne l'autorisation au Moto-Club des Bois-Francis inc. de passer sur le territoire de la municipalité pour l'année 2014-2015, le rang Courtois sur une distance de 425 mètres, la route Vigneault sur une distance de 300 mètres, le rang 10 sur une distance de 670 mètres et enfin de traverser les rangs 8 et 10. Toutefois, l'achat et l'installation des pancartes sont à la charge du Moto-Club des Bois-Francis inc.
- 169-2014 Autorisation de dépenses nettoyage du fossé de la route Rivière-Noire.
- Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil accepte les dépenses relatives au nettoyage des fossés longeant la route de la Rivière-Noire du côté du développement selon l'estimé de Monsieur Yvon Pellerin et pour un maximum de 10 000 \$.
- 170-2014 Réserve d'un montant pour l'aménagement du terre-plein au centre du village.
- Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil réserve un montant de 10 000 \$ à même le budget en plus du montant déjà réservé de 5 000 \$ offert par le Comité des fêtes du 150^{ième} afin d'aménager le terre-plein au centre du village entre l'école et l'église séparant le rang 11 et la route 161.
- 171-2014 Nomination des représentants pour le Comité d'aménagement du terre-plein.
- Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil nomme Messieurs le maire Louis Hébert et les conseillers Yannick Trépanier, Yvon Martel et Marcel Larochelle ainsi que le directeur-général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras.
- 172-2014 Délai pour les installations septiques au village.
- Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil, suite à la réception d'une plainte pour le déversement des eaux usées résidentielles (égouts) dans un cours d'eau qui se rend à la rivière entre les propriétés de la route 161. Le Conseil demande la vérification des installations septiques des résidences et commerces avoisinants afin de rendre conforme toutes les propriétés incluses dans la zone blanche, un délai de 4 ans maximum est accordé aux propriétaires touchés.
- 173-2014 Autorisation d'achat d'un récepteur de signal cellulaire.
- Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise l'achat d'un récepteur de signal cellulaire au coût maximum de 500 \$ afin d'augmenter la réception du signal au garage municipal puisqu'aucun cellulaire ne fonctionne normalement à cet endroit.
- 174-2014 Autorisation de dépenses pour la rencontre d'information concernant le Règlement sur les prélèvements des eaux et leur protection.
- Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise les dépenses des conseillers pour assister à la rencontre d'information le 20 septembre prochain à Saint-Edmond-de-Grantham dans le cadre du décret qui met en vigueur le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

162-2014, 164-2014, 166-2014, 169-2014, 170-2014, 173-2014 et 174-2014.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^{ième} jour du mois de septembre deux mil quatorze.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

175-2014

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 25 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 29 septembre 2014

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 29 septembre 2014 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 07.

Sont présents:	Madame	Mireille Brûlé
	Messieurs	Yannick Trépanier
		Claude Bourassa
		Denis Bergeron
		Marcel Larochelle
Est absent :	Monsieur	Yvon Martel

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

176-2014

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Marcel Larochelle que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

177-2014

Autorisation de dépenses pour les travaux d'une partie du rang 10.

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise les dépenses pour un maximum de 80 000 \$ pour refaire l'assiette du chemin, le rechargement d'une partie du rang 10, le creusage des fossés et la pose d'une membrane sur une distances d'environ de 794 mètres selon l'estimé des travaux préparé par l'inspecteur en voirie Monsieur Yvon Pellerin.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

177-2014.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^{ième} jour du mois de septembre deux mil quatorze.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

178-2014

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 07 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier